



# Le Bulletin Syndical

## SNUipp-FSU 15

# P

**PRESSE**

DISTRIBUÉE PAR



Numéro 68 supplément 1 septembre

prix : 0,5 €

abonnement : 4 €

DEPOSE LE 14/09/2010

## Edito

### *L'union fait la force*

*Cet été a permis à chacun d'entre nous de souffler et de s'évader afin d'aborder cette nouvelle année scolaire dans les meilleures dispositions.*

*En revanche, du côté de nos décideurs nationaux, l'injustice et l'exclusion n'ont pas observé de trêve estivale. Entêtement sur la réforme des retraites, affaire Woerth-Bettencourt, politique d'exclusion des gens du voyage, scandaleux accord UMP-Chirac-Delanoë pour enterrer l'affaire des emplois fictifs...*

*Le 7 septembre, la réaction de la rue a été sans appel. 3 millions de personnes défilent dans les cortèges (6000 manifestants à Aurillac et 400 à Saint-Flour).*

*Fort de cette réussite sans précédent depuis plus de 7 ans, le SNUipp engagé dans l'intersyndicale appelle l'ensemble des personnels à participer massivement à la journée de grèves et de manifestations du 23 septembre.*

*Le SNUipp agira de nouveau cette année pour défendre le droit des personnels dans l'équité et la transparence. Le syndicat ne vit que grâce à l'engagement de ses militants.*

*Plus que jamais, nous devons renforcer cet outil de défense et de solidarité.*

*Dès à présent, syndiquez vous ou re-syndiquez vous au SNUipp.*

*Julien Barbet*


Appel commun CFDT, CFE/CGC, CFTC, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

## Grève

### Judi 23 septembre 2010

#### Manifestations

Aurillac, 10h30 Place de la Paix

Saint Flour, 17h00 Allées Pompidou

AG éduc : 8h30 salle 701 Maison des Syndicats

PAGE 8

### Cantal

Vos correspondants de secteur SNUipp

PAGE 3

### National

 Enseignants stagiaires : bricolage improvisé  
 Réunion d'info syndicale spéciale RASED

PAGE 4

### Le métier

 Consigne syndicale : animations pédagogiques  
 EVS/AVS : la surprise de la rentrée

PAGE 5

**Le SNUipp vous accueille :**

Tous les jours de la semaine, des permanents sont au bureau du SNUipp pour répondre à vos questions, recueillir vos idées, vos demandes...

Ces personnes sont des enseignant(e)s comme vous, qui ont accepté de consacrer quelques heures par semaine à la vie syndicale.

**Qui sont-ils, quand les joindre?****Permanences SNUipp pour 2010 / 2011**

Lundi, mardi, jeudi, vendredi: de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Mercredi: de 8h30 à 12h00

Tél: 04 71 64 03 35

<b>LUNDI</b>	<b>Emeric Burnouf, enseignant, CLIS Belbex Claire Van Theemst, enseignante, Le Rouget</b>	<b>Liste des mercredis libérés</b> 15 sept 2010 29 sept 2010 13 oct 2010 17 nov 2010 08 déc 2010 12 janv 2011 02 fév 2011 16 fév 2011 30 mars 2011 13 avril 2011 18 mai 2011 22 juin 2011
<b>MARDI</b>	<b>Emeric Burnouf, enseignant, CLIS Belbex Guillaume Lailier, brigade congés, Aurillac</b>	
<b>MERCREDI</b>	<b>Nathalie Moncanis, enseignante spécialisée, UPI La Jordanne</b>	
<b>JEUDI</b>	<b>Nicole Milhau, enseignante en maternelle à Nau- celles</b>	
<b> VENDREDI</b>	<b>Julien Barbet, animateur TICE St Flour Nathalie Moncanis, enseignante spécialisée, UPI La Jordanne</b>	

**CRÉER DES LIENS...**

Tous les numéros du "Bulletin Syndical" sont adressés aux syndiqués. Des envois exceptionnels, dont ce numéro de la rentrée, parviennent à l'ensemble des personnels et aux écoles.

- Le bulletin permet de rendre compte de l'activité syndicale et des **réunions paritaires**. L'objectif étant d'assurer la **transparence** des opérations et le **contrôle** de la profession sur les décisions prises par l'Administration à l'issue de ces réunions.
- Le «Bulletin syndical» contribue à l'organisation de la nécessaire action collective.
- Le «Bulletin syndical» est un outil au service de la réflexion commune.

Il est financé par les cotisations des adhérents et publié grâce au dévouement de nombreux militants, actifs et retraités, qui en assurent la rédaction, le pliage, l'étiquetage, la gestion administrative...

**Un outil indispensable pour exercer notre métier**

Comment fonctionne le Conseil d'école ? Qu'est ce que le RASED ? Le livret scolaire est-il imposé ? Quel budget pour l'école ? Quelle responsabilité de l'enseignant ? Les transports, les accidents ? Admission des élèves, que fait-on ? Intégration des enfants handicapés ? L'utilisation des locaux scolaires ? La répartition des effectifs par classe ? Et mon avancement de carrière ? etc...

**Le "Kisaitou"**

(ou presque)

Mémento administratif du SNUipp Instits et profs d'école répond à vos questions.

**Le "Kisaitou" est disponible à la section départementale en version livre avec son CD-ROM qui contient l'intégralité des textes règlementaires.**

**Vous pouvez faire vos commandes. Nous vous retournerons le mémento.**

**Prix syndiqués : 25 €**

**Prix grand public : 30 €**

BON de COMMANDE

Nom:..... Prénom:.....

Adresse:.....

commande .....exemplaire(s) du "Kisaitou"

verse : .....€ (chèque à l'ordre du SNUipp-FSU)





## CORRESPONDANTS DE SECTEURS SNUipp

Afin d'établir une liaison plus forte entre les collègues sur le terrain, enseignant souvent dans des écoles isolées, et le bureau du SNUipp, nous avons décidé lors du dernier Conseil Syndical, de remettre en place des correspondants de secteurs.

### Un correspondant de secteur : pourquoi ?

- recenser et faire remonter au bureau vos avis, vos idées ou vos demandes, les situations particulières d'écoles ou de collègues,
- faire remonter les taux de participation aux grèves,
- faire circuler l'information dans les écoles de son secteur,
- récupérer les enquêtes et pétitions pour les transmettre au bureau départemental à Aurillac

**N'hésitez pas à prendre contact avec eux.**

### Secteur Aurillac

**Nicole Milhau**

Enseignante, Ecole élém de Naucelles: 04-71 63 00 37

Saint-Chamant, Saint-Cemin, Saint-Ilhde, Jussac, Reilhac, Naucelles, Crandelles.

**Gaëtan Loosfelt**

Animateur TICE Aurillac  
04 71 48 60 63

Lascalles, Saint-Cirgues de Jordanne, Laroquevieille, Marmanhac, Velzic, Saint-Simon, Giou-de-Mamou, Yolet, Polminhac, Vic-sur-Cère, Thiézac, Saint-Jacques des Blats, Carlat, Raulhac.

**Guillaume Lailier**

Brigade Congés Aurillac  
06-98-19-56-48

Vézac, Labrousse, Prunet, Teissières-les-Bouliès, Leucamp, Lafeuillade-en-Vézie, Lacapelle-del-Fraisse, Ladinhac, Labes-serette, Sansac-Veinazès, Calvinet, Mourjou, Cassaniouze, Sénézergues, Montsalvy, Junhac.

**Claire Van Theemst**

Enseignante, Ecole du Rouget  
04-71-46-10-62

Pers, Omps, Roumégoux, Le Rouget, Saint-Mamet, Roannes-St-Mary, Marcolès, Vitrac, Cayrols, Parlan.

**Marie-Laure Maget**

Enseignante, école de St Constant :  
04-71-49-10-91

Boisset, Quézac, Leynhac, Saint-Etienne de Maurs, Maurs, Saint-Constant, Saint-Santin de Maurs.

**Maryline Monteillet**

Enseignante, école de Lacapelle Viescamp :  
04-71-63 04 04

Laroquebrou, Rouffiac, Cros-de-Montvert, Saint-Santin-Cantalès, Siran, Glénat, Lacapelle-Viescamp, Ayrens, Saint-Paul-des Landes, Sansac-de-Marmiesse, Ytrac.

### Secteur Saint-Flour

**André Nuq**

EMALA St-Flour

Talizat, Vieillespesse, Coltines, Andelat, Coren, Roffiac, Vabres, Anglards de St-Flour, Saint-Flour.

**Julien Barbet**

Animateur TICE St-Flour

Ussel, Valuéjols, Paulhac, Tanavelle, Les Ternes, Villedieu, Neuvéglise.

**Philippe Gallo**

Maître E St-Flour

Rageade, Ruynes-en-Margeride, Favrolles, Chaliers, Loubaresse.

**Marie-Ange Ouillades**

Enseignante éc de Pierrefort :  
04-71-23-36-87

Pierrefort, Saint-Martin sous Vigouroux, Oradour, Chaudes-Aigues, Saint-Urcize.

**Vincent Vialatte**

Maître E Murat

Saint-Saturnin, Allanche, Dienne, Chalinargues, Neussargues, Murat, Laveissière.

**David Campano**

Enseignant école de la Chapelle Laurent :  
04-71-73-15-00

Auriac-l'Eglise, Massiac, La Chapelle-Laurent, Saint-Poncy, Ferrières-Saint-Mary.

### Secteur Mauriac

**Sylvie Ravenel**

Enseignante école d'Ally :  
04-71-69-04-85

Mauriac, Jaleyrac, Sourmiac, Chalvignac, Le Vigeon, Moussages, Anglards-de-Salers, Drugeac, Ally, Salers, Saint-Bonnet de Salers, Saint-Martin Valmeroux, Pleaux, Saint-Christophe.

**Jean-Michel Lafarge**

Enseignant, Ec de Champs-sur-Tarentaine:  
04-71-78-70-76

Lanobre, Champs-sur-Tarentaine, Vebret, Granges de Lanobre, Saignes, Ydes, Vendes, Champagnac, Sauvats, Auzers.

**Christèle Irlé**

Enseignante école de Condat :  
04-71-78-50-08

Trizac, Menet, Valette, Riom-ès-Montagnes, Le Claux, Cheylade, Marchastel, Lugarde, Marcenat, Condat.

### Etablissements spécialisés

**Nathalie Moncanis**

Enseignante spécialisée,  
ULIS Collège La Jordanne (ex UPI)

IME Saint-Flour, Mauriac, Marmanhac, ITEP Allanche, Polminhac, EREA Aurillac, SEGPA Aurillac et Mauriac  
ULIS Aurillac, Mauriac, St-Flour  
CLIS Aurillac, Arpajon, Mauriac, St-Flour

### RASED

**Alain Poignet**

Maître G Aurillac  
F. Delmas

### Conseillers pédagogiques

**Laurent Marsan**

CP Education musicale St-Flour



## Enseignants stagiaires : bricolage improvisé

Une journée d'accueil a été proposée lundi 30 août 2010 à tous les professeurs des écoles stagiaires (PES). Cette journée s'est passée à l'IUFM en présence des PEMF (tuteurs). Elle a permis de leur présenter le contenu de l'année scolaire et le PIF (plan individuel de formation). Aucune donnée n'est fournie concernant l'évaluation finale, seul le cahier des charges des tuteurs est indiqué.

La pré-rentrée s'est effectuée sur l'école de leur tuteur. Deux PES par tuteur.

2 fois 3 semaines de stage en doublette dans la classe d'un maître d'accueil (MAT) sont prévues jusqu'aux vacances de Toussaint. Deux cycles seulement seront donc vus, le faible nombre de MAT ne permettant pas de passer sur l'ensemble des 3 cycles.

A la rentrée de novembre, les nominations se feront sur des écoles aurillacoises ou sur des postes de brigade (9 sur Aurillac et 11 Brigades). Le choix se fera au regard des observations des PEMF.

Chaque stagiaire possède un **dossier de plan individuel de formation** reprenant pour l'année les 4 périodes de bilan (état des acquis et des besoins de formation). Le 1<sup>er</sup> item sur 10 est : « agir en fonctionnaire de l'état et de façon éthique et responsable », alors que « concevoir et mettre en œuvre son enseignement » n'est que le 4<sup>ème</sup> et « prendre en compte la diversité des élèves » est 6<sup>ème</sup>. « Se former et innover » est en dernière position, sachant que la seule formation qui leur sera proposée est l'intervention des PIUMF, CPC ou PEMF sur leur classe. Un espace de ressources et de formation est également à leur disposition sur le site du cndp.

« Tenue de classe » accompagnera donc les

stagiaires en lieu et place des regroupements à l'IUFM, cherchez l'erreur.

**Un deuxième document** demande au stagiaire de donner 4 fois dans l'année 5 mots clés sur les représentations qu'il a du métier d'enseignant. Quel peut en être l'intérêt ? Le PES inscrit le mot « difficile » au deuxième bilan et « pénible » au 3<sup>ème</sup>, un psychanalyste va démontrer qu'il était volontaire mais que son travail est maintenant devenu une contrainte ???

**Le tuteur** : Il lui est rappelé dans le cahier des charges qu'il est là pour accompagner et conseiller le stagiaire au cours des 4 entretiens approfondis dans l'année. Il doit effectuer 5 à 8 visites conseils entre novembre et mai, ils peuvent communiquer par messagerie électronique (c'est fait, l'ordinateur remplace l'enseignant). Il pourra faire appel à d'autres formateurs mais « en raison des contraintes budgétaires, les visites des PIUMF sont limitées à une par stagiaire »

Le tuteur contribuera à l'évaluation dans l'hypothèse où des instructions ministérielles à **paraître** attribueront au tuteur un rôle dans la titularisation du stagiaire. La rentrée est passée, les stagiaires ne connaissent ni les critères, ni les modalités de leur évaluation. Tout enseignant sait que pour faire réussir ses élèves, il faut lui donner le moins d'information possible sur les objectifs à atteindre...

**Pas de formation prévue pour les MAT** en dehors d'un ou deux mercredis après-midi. Ils sont considérés par les IEN comme des personnels possédant déjà des compétences avérées...

Nathalie MONCANIS

### Réunion d'info syndicale RASED

**Mercredi 13 octobre 2010 à 9 h  
AURILLAC Salle 701 Maison des Syndicats**

A la demande des collègues des réseaux d'aide, le SNUipp-FSU et le SE-UNSA organisent une réunion d'information intersyndicale spéciale RASED.

Confrontés à la problématique des enveloppes de déplacements plus que restreintes, nos collègues RASED n'ont souvent pas la possibilité d'intervenir sur toutes les écoles de leur secteur.

**Quid alors de l'égalité républicaine?**

**Les objectifs de cette réunion :**

- apporter aux collègues RASED des compléments d'information sur leurs missions, les menaces qui pèsent sur leurs postes et les négociations en cours,
- Échanger et confronter la réalité des différents vécus sur le département,
- Dégager une dynamique d'action et élaborer une « charte de conduite » commune des enseignants RASED du Cantal,
- Informer parents, élus et collègues des raisons réelles des « non-interventions » des équipes RASED sur certains secteurs.

Nous vous souhaitons présents en nombre pour cette initiative intersyndicale. **Plus nombreux nous sommes plus forts!**





## CONSIGNE SYNDICALE : ANIMATIONS PEDAGOGIQUES

18 heures sont consacrées aux animations pédagogiques. La durée de chaque réunion est modulable selon les circonstances locales.

Les IEN, fixent les dates des animations soit après la classe, soit le mercredi matin.

Les animations pédagogiques obligatoires peuvent ouvrir droit au remboursement de frais de déplacement (D.90-437 du 28/05/1990). Condition nécessaire : La commune où a lieu l'animation pédagogique doit être différente de la commune de résidence administrative ou de résidence personnelle (D 2000-928 du 22/09/2000). Dans ce cas, l'indemnité de déplacement est subordonnée à une convocation ou un ordre de mission émanant de l'administration.

### Positions du SNUipp

En l'absence d'un ordre de mission ou d'une convocation pour une animation pédagogique hors de la résidence administrative ou familiale.

> **Refuser de se déplacer.**

> **Faire l'animation pédagogique (seul ou à plusieurs) dans sa résidence administrative (école)**

> **Envoyer une lettre à l'administration l'informant de votre décision. Établir un compte rendu de la réunion qui restera à disposition de votre IEN dans l'école.**

**N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de plus de renseignements.**

### Lettre type:

*Monsieur l'Inspecteur,*

*Nous vous informons que nous n'assisterons pas à l'animation pédagogique du ..... à*

*.....*

*Bien qu'attachés à une formation de qualité nous n'avons pas reçu d'ordre de mission ou de convocation pour nous y rendre.*

*En effet, cette animation pédagogique se trouvant hors de notre résidence administrative ouvre droit à des indemnités de déplacement conformément au décret 90-437 du 28/05/90.*

*A défaut d'ordre de mission réglementaire, nous effectuerons cette animation pédagogique, le ..... de .....h à .....h, dans notre école. Le compte-rendu y sera à votre disposition.*

## EVS / AVS : la surprise de la rentrée

**Le ministère a décidé pendant les vacances de supprimer des milliers d'emplois d'aide à la direction des écoles. Dans une situation de crise économique inédite, aggravant chômage et précarité, le SNUipp dénonce cette situation.**

La surprise du chef de la rentrée : dans plusieurs départements les inspecteurs d'académie viennent d'annoncer la suppression d'emplois d'EVS, pourtant nécessaires au bon fonctionnement des écoles. Outre les diverses tâches qu'ils remplissent dans les établissements avec les équipes, les EVS assistent les directrices et directeurs pour tout ce qui concerne le travail administratif, particulièrement lourd dès la rentrée. Voici donc encore une mesure qui ne va pas dans le sens de l'amélioration des conditions de travail dans les écoles.

Une note de début juillet issue de la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle a en effet demandé aux Préfets

« d'inscrire leur mobilisation pour l'emploi dans un cadrage budgétaire contraint qui implique une stricte mesure des flux et des paramètres de prise en charge ». Du coup les rectorats sont priés de répartir entre les différents départements les suppressions nécessaires. Ce sont des milliers de postes qui sont en jeu et qui s'ajoutent aux 16 000 postes dans l'éducation nationale. Les coupes seraient de 80 dans la Drôme, 160 en Haute-Savoie, 357 dans les Bouches-du-Rhône, 120 dans l'académie de Besançon. Ailleurs comme dans le Haut-Rhin ou le Var aucun recrutement ni renouvellement de contrat ne seraient possibles.

Le ministre avait reconnu la nécessité d'améliorer le fonctionnement des écoles et de fournir aux directrices et directeurs d'école une aide pour leurs missions. Le SNUipp s'est adressé à Luc Chatel pour demander l'annulation de ces suppressions et réaffirmer sa demande de reconnaissance de ces emplois par la création de postes pérennes et statutaires.





**Au quotidien, les élus SNUipp 15 vous informent, vous conseillent, vous défendent, interviennent en CAPD...**

J'aimerais vous rencontrer pour les permutations

Je n'ai pas changé d'échelon, est-ce normal ?

Je voudrais connaître mon affectation

Je suis convoquée à l'Inspection Académique, pouvez-vous m'accompagner ?

Je serai en congé parental dans 2 mois, vais-je perdre mon poste ?

*Proposer*

*Intervenir*

*Soutenir*

*Vérifier*

*Écrire*

*Rencontrer*

*Défendre—Informer*

*Titulaires :*

**Nathalie MONCANIS  
Julien BARBET  
Richard GAILLARD**

*Suppléants :*

**Sylvie RAVENEL  
Karine LAPARRAT  
Claire VAN THEEMST**

**3 élus sur 5 en CAPD**

*Rechercher—Répondre*

*Contrôler*

*Renseigner*

*Accompagner*

*Conseiller*

*Expliquer*

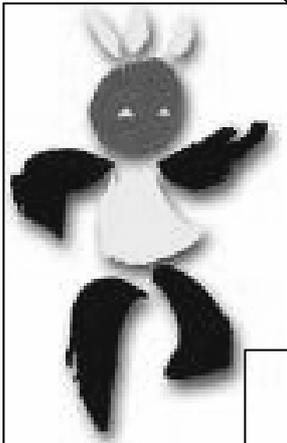
L'administration me réclame un trop perçu, quel recours ai-je ?

Nous avons besoin d'une ouverture de classe. Comment faire ?

Merci pour votre intervention !

Je ne perçois toujours pas mes indemnités

Je ne suis pas syndiqué mais j'aurais besoin de renseignements



***Syndiquez-vous !***

**.... Pour faire respecter les droits de tous les collègues dans l'équité et la transparence.**



## Salut Jean-Pierre.

Tu n'auras pas eu le temps de connaître Mauriac... Après Jussac, JB Veyre, les PEP et les années "galère", voilà ton dernier pied de nez à quelques jours de cette rentrée. Certes, ton naturel discret ne t'amenait pas souvent à parler haut et fort ni à battre le pavé mais nous aimions ton regard critique alimenté de citations "révolutionnaires" qui nous a souvent réconfortés...  
Ce jour de pré-rentrée, nous avons pu t'accompagner une dernière fois... Salut à toi, Jean-Pierre.

## Montants et taux des diverses indemnités

Vous trouverez, sur notre site Web un document reprenant l'intégralité des taux et montants des indemnités en cours actualisé au 1er septembre 2010. Il prend, notamment, en compte :

- l'augmentation de 0,5 % du point d'indice au 1er juillet 2010 ;
- la modification de la grille indiciaire (3ème, 4ème et 5ème échelon PE classe normale) ;
- la création de l'indemnité enseignant référent ;
- les indemnités liées à l'accueil des étudiants et des stagiaires ;
- la modification de l'indemnité maître-formateur.

<http://15.snuipp.fr/spip.php?article701>

## Le site Internet du SNUipp15

Dans un souci d'information et de transparence, l'équipe du SNUipp15 met régulièrement à jour son site Internet.

<http://15.snuipp.fr>

Vous y retrouverez l'information syndicale nationale et départementale, les comptes-rendus des diverses commissions, les résultats du mouvement...

Sur la page d'accueil du site, vous pourrez aussi vous abonner gratuitement à lettre d'information électronique hebdomadaire du SNUipp15.

Liste de diffusion.

Je m'abonne

## ÉDUCATION ■ Le SNUipp-FSU ne fait pas le même constat que l'inspection

# « Des conditions dégradées »

Une vingtaine d'élèves en moins dans le premier degré, mais 85 postes d'enseignants supprimés depuis dix ans. Pour le SNUipp-FSU, les conditions d'accueil des élèves continuent de se dégrader.

Isabelle Vachias

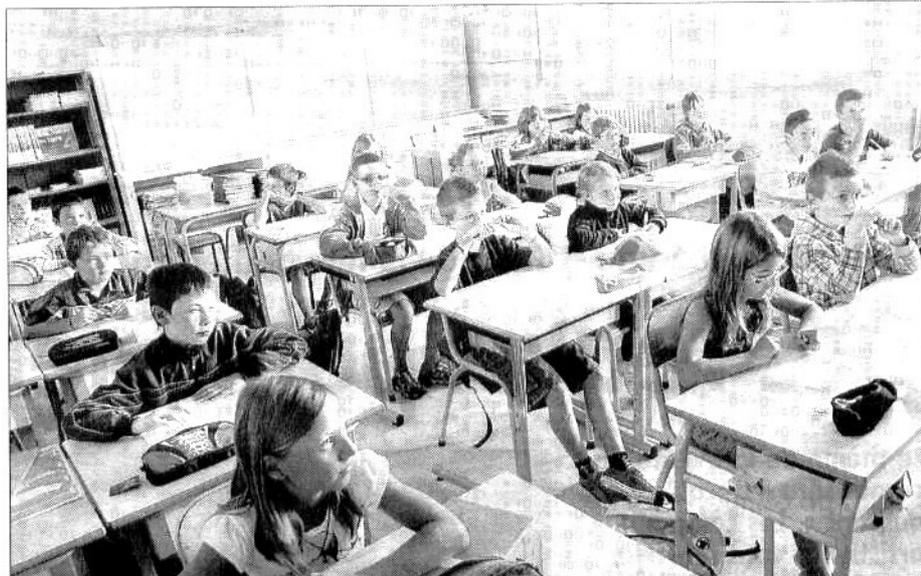
Les syndicats enseignants ont rarement la même lecture des chiffres que l'administration. Ce n'est pas nouveau et ce n'est pas près de changer.

Quand l'inspecteur d'académie du Cantal relève une hémorragie de plus de 1.100 élèves en dix ans, le SNUipp-FSU « sursaute » et remarque que les effectifs du premier degré de l'école publique « se stabilisent ».

« Il y avait 10.420 élèves en 2000, il y en a 10.402 aujourd'hui », souligne Alain Poignet. Le bilan est clair : les effectifs sont les mêmes mais le Cantal a perdu 85 postes d'enseignants. »

### 31 élèves à Riom-ès-Montagnes

Avec la réforme de la formation des maîtres et la suppression des stages filés pour les PE2 (\*), le département perdrait même 6,5 postes supplémentaires



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE. « Même si les spécificités rurales du Cantal sont reconnues, le service public se dégrade aussi chez nous », dénonce le SNUipp. PHOTO PIERRICK DELOBELLE

res dans le premier degré, selon le principal syndicat enseignant.

« Résultat, le nombre d'élèves par classe est passé de 16,54 en 2000 à 17,93 en 2010 », pointe Emeric Burnouf, co-secrétaire du SNUipp Cantal.

« Même si on nous dit que tout va bien, les conditions d'accueil des élèves sont bel et bien en dégradation », insiste Alain Poignet.

Des exemples ? « L'inspecteur d'académie reconnaît qu'il n'est possible d'accueillir les enfants de moins de trois ans dans certaines écoles, de nombreuses classes à deux niveaux dépassent 25 élèves et on trouve une classe de CM2, à Riom-ès-Montagnes, qui atteint 31 élèves ! »

Certes, « nous sommes mieux traités qu'ailleurs, concèdent les responsa-

bles syndicaux. Mais le service public, qui se dégrade partout, se dégrade aussi chez nous ». ■

(\*) Les étudiants de deuxième année à l'IUFM.

➔ **Carte scolaire.** Trois créations ont été actées le 3 septembre : un poste complet à l'école Thioléron, à Saint-Flour, un poste de remplaçant dans la brigade de Mauriac, un poste éclaté entre l'école d'Arpajon-sur-Cère, l'école de Lacapelle-Viescamp et l'inspection de l'Éducation nationale d'Aurillac 2.

Suite à la présentation de la rentrée 2010 faite par l'IA dans la Montagne du jeudi 2 septembre, le bureau du SNUipp 15 a choisi de réagir. Il nous a paru nécessaire de pondérer quelque peu le point de vue de l'administration et la teneur de ses propos. Loin de nous l'audace effrontée de contredire les chiffres avancés, mais nous ne sommes pas enclin à avaler n'importe quelle couleuvre.

Nous avons voulu rappeler que la situation se dégradait dans le Cantal, comme partout. Il suffit! Faire croire que le gouvernement tient compte de nos « besoins spécifiques », c'est faux! Nos élus votent les budgets, qu'ils assument! Notre véritable problème à tous n'est pas la perte de 128 élèves, c'est la politique désastreuse menée depuis 2007.

Emeric BURNOUF



## **Le gouvernement doit retirer sa réforme injuste et inefficace Stoppons cette tentative de recul social sans précédent**

### ***Si nous laissons faire le gouvernement :***

- tous les salariés du public et du privé verraient leur âge de départ en retraite repoussé rapidement de deux ans, de 60 à 62 ans pour la majorité des salariés
  - tous ceux qui sont nés après le 1<sup>er</sup> juillet 1951 seraient directement touchés par la réforme
- le droit à la retraite à taux plein serait porté à 67 ans** : les femmes dont 30 % sont déjà contraintes aujourd'hui de partir à 65 ans en seraient les principales victimes
- à cause du report de l'âge de départ, **les jeunes se verraient privés de plus d'un million d'emplois** que leurs parents seraient obligés de continuer à occuper.
  - il n'y aurait aucun métier reconnu comme pénible par un départ avant soixante ans, mais seulement une aumône faite à ceux qui sont déjà usés par le travail : une possibilité de départ à 60 ans, au lieu de 62, uniquement sur avis médical.

### ***Des négociations doivent s'ouvrir sur la base des propositions syndicales :***

- ***maintien de l'âge légal de départ à 60 ans, et des particularités des différents régimes, avec une retraite à taux plein, sans décote***
- ***prise en compte de la pénibilité par un départ anticipé***
- ***un taux de remplacement de 75 % avec un minimum de pension au niveau du SMIC***
- ***prise en compte des années d'étude, de chômage et de précarité subie***
- ***retour au calcul de la pension sur les 10 meilleures années pour le régime général, et à l'indexation sur l'évolution des salaires***
- ***maintien du code des pensions civiles***

Le développement de l'emploi et l'augmentation des salaires sont la meilleure manière d'assurer le financement de notre système par répartition. Il faudra aussi mobiliser des ressources supplémentaires en faisant cotiser les revenus financiers des entreprises et tous les revenus liés au travail (intéressement, participation, stock-options, rémunérations variables ...).

***Les organisations syndicales du Cantal CGT, CFDT, FO, FSU, UNSA, Sud-Solidaires, appellent les salariés à se réunir sur leur lieu de travail ou par secteur d'activité pour discuter d'une reconduction du mouvement dès le 24.***

**Tous en grève dès le 23 septembre et dans la rue**

### **Manifestations dans le Cantal**

**AURILLAC : départ 10h30  
Place des Carmes**

**SAINT FLOUR : départ à 17h  
Allées Pompidou**

**AG éduc : 8h30, salle 701 Maison des syndicats**

### **Déclaration d'intention de grève:**

Dans les inspections au plus tard lundi 20 septembre à minuit  
Envoyée par courrier, fax ou mél (uniquement à partir des adresses personnelles académiques).